





















Dossier d'information

Sommaire

 La Carac en 10 points	p. 3
 La Carac, une mutuelle atypique	p. 4
 Ses métiers : l'épargne, la retraite et la prévoyance	p. 5
 Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun	p. 6
 Le réseau de la Carac au cœur des régions	p. 13
 Une logique de partenariat	p. 14
 Une mutuelle chargée d'histoire	p. 15
 Organisation et principaux dirigeants	p. 16
 Chiffres clés 2008	p. 17

La Carac en 10 points

-  En janvier 2002, la Carac devient la Mutuelle d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance Carac, une entreprise privée à but non lucratif, régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Pour accompagner cette évolution, elle adopte une nouvelle identité visuelle en 2005. L'appellation Carac est désormais une marque commerciale.
-  Leader sur son marché d'origine, la Retraite Mutualiste du Combattant, la Carac propose aujourd'hui, une gamme élargie de garanties d'épargne, de retraite et de prévoyance pour tous les particuliers.
-  Bénéficiant d'une solide expérience en matière de retraite par capitalisation, la Carac conçoit des garanties simples et efficaces, répondant aux besoins du plus grand nombre dans la tradition des valeurs mutualistes.
-  Parmi ses produits phares, le Compte Épargne Carac, contrat d'assurance vie en euros, est reconnu par la presse spécialisée comme l'une des meilleures garanties offrant une facilité d'accès, des rendements et des frais parmi les meilleurs du marché. En 2008, le nombre de souscriptions à la garantie Compte Épargne Carac a progressé de 10,4 % par rapport à 2007.
-  Avec quelque 7 milliards d'euros d'actifs gérés, la Carac est l'un des principaux gestionnaires mutualistes d'actifs de la place. Sa politique de gestion financière et immobilière garantit la sécurité, la performance et la transparence de ses garanties, préservant ainsi les intérêts de ses adhérents sur le long terme.
-  Forte de sa nouvelle organisation, la Carac met à la disposition d'un effectif de 297 721 personnes un réseau constitué de 62 sites d'accueil répartis sur toute la France.
-  Dans sa stratégie de développement, la Carac privilégie le conseil individualisé à ses adhérents et le partage de valeurs mutualistes. La relation clients de la Carac se caractérise par sa qualité d'écoute, son respect des personnes, de leurs biens et par la liberté de contribuer à des actions civiques et solidaires.
-  La Carac enregistre en 2008, des cotisations brutes de 380,3 millions d'euros et des cotisations nettes (hors chargements) de 371,1 millions d'euros sur la base de 330 662 garanties.
-  La Carac emploie 331 personnes réparties sur tout le territoire national.

La Carac, une mutuelle atypique

La Carac, héritière d'un riche patrimoine historique qu'elle s'applique à poursuivre et à amplifier, est aussi une entreprise résolument tournée vers l'avenir, à l'écoute permanente du marché sur lequel elle évolue. Consciente de l'évolution des besoins de ce marché, la Carac propose aujourd'hui une offre globale de solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance ouverte à tous.

Une mutuelle à part entière

La Carac est fondée en 1924 au lendemain de la Grande Guerre pour servir une retraite aux anciens combattants car le système de protection sociale, et en particulier celui concernant la vieillesse, est pratiquement inexistant.

En janvier 2002, la Carac devient une mutuelle à part entière répondant ainsi aux exigences de la réforme du Code de la mutualité. C'est un véritable levier pour la Carac qui lance en 2003 un vaste chantier de réorganisation. Elle, qui regroupait jusque-là 72 mutuelles autonomes réparties dans toute la France, réorganise son réseau commercial et met en place une politique et des objectifs communs.

Une stratégie en adéquation avec ses valeurs

En 2003, en s'affirmant comme une mutuelle ouverte à tous, la Carac dynamise sa stratégie de développement tout en conservant sa spécificité mutualiste et les valeurs qui ont fait son succès : sécurité et performance de ses garanties, respect des adhérents et de ses engagements, conseil au mieux de leurs intérêts et solidarité.

La Carac s'est fixée trois objectifs :

- ☞ Poursuivre sa stratégie de développement au-delà de sa cible d'origine en élaborant et en proposant des solutions performantes et innovantes de prévoyance et de placement, dans un cadre fiscal avantageux et accessible à tous.
- ☞ Renforcer son engagement auprès des anciens combattants. La Carac joue un véritable rôle d'information auprès du monde combattant. Elle mène des campagnes de sensibilisation pour que les participants à des conflits passés ou présents puissent bénéficier de la Retraite Mutualiste du Combattant. La Carac dispose d'un fort potentiel de clientèle à développer puisque sur une population estimée à plus de 4 millions de personnes, seulement 500 000 bénéficient de leur droit à cette retraite.
- ☞ Promouvoir la solidarité inter-génération. Soucieuse de développer la solidarité entre les générations, la Carac propose des garanties permettant la solidarité entre ses adhérents et leurs descendants. La solidarité s'effectue également entre les générations d'anciens combattants, notamment grâce à son partenariat avec l'École Militaire InterArmes depuis 1999. La Carac exprime ainsi son soutien à la plus jeune génération d'anciens combattants.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

Depuis 80 ans, la Carac a acquis une solide expertise en matière de retraite par capitalisation à travers la Retraite Mutualiste du Combattant. Aujourd'hui, elle fait bénéficier de son expérience au plus grand nombre en proposant des solutions performantes de prévoyance et de placement, dans un cadre fiscal avantageux.

Une mutuelle compétitive

La Carac intervient sur le marché très concurrentiel, de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance. Elle se distingue par la mise en place de solutions souples, faciles d'accès, avec des rendements et des frais parmi les meilleurs du marché. C'est aussi une entreprise à but non lucratif dont le principal objectif est de gérer l'épargne de ses adhérents avec le souci constant de sauvegarder au mieux leurs intérêts.

Leader sur le marché de la Retraite Mutualiste du Combattant

La Retraite Mutualiste du Combattant est une véritable conquête des acteurs du monde combattant au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale. Inscrite dans le droit à réparation, leurs successeurs ont œuvré pour que d'autres catégories de combattants issus des conflits suivants (Théâtres d'Opérations Extérieures, Indochine, Corée, Afrique du Nord, missions extérieures – Liban, Tchad, Golfe, Ex-Yougoslavie -...) puissent prétendre au bénéfice de cette retraite.

La Carac préserve et garantit aujourd'hui les intérêts financiers d'environ 230 000 adhérents justifiant ainsi de leurs droits à réparation.

Un gestionnaire d'actif performant

En 2008, les produits nets des placements de la Carac s'élèvent à 251,4 millions d'euros. La Carac assure et consolide ses 7 milliards d'euros d'actifs en investissant dans divers secteurs de l'économie :

- ✓ Elle investit à long terme en actions et en obligations dans les secteurs publics et privés.
- ✓ Elle détient des parts de SICAV et de Fonds Communs de Placement.
- ✓ Elle gère des prêts accordés aux collectivités locales.
- ✓ Elle acquiert des immeubles d'habitation, des parkings et des locaux commerciaux dont elle assure la gestion. Elle possède 56 immeubles et 1 300 appartements et 186 locaux commerciaux.

La Carac figure parmi les principaux gestionnaires mutualistes d'actifs de la place. Sa solidité financière est depuis toujours gage de pérennité.

Une mutuelle ouverte à tous les particuliers

La Carac propose à tous des solutions en matière de placements : que ce soit à des grands-parents soucieux de transmettre un capital à leurs petits-enfants, ou à des personnes qui souhaitent bénéficier de son expertise en matière de retraite par capitalisation.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

La Carac élabore des solutions performantes adaptées aussi bien aux besoins d'épargne, de retraite, de constitution de revenus réguliers, de transmission de patrimoine que de financement des obsèques.



Carac Profiléo une assurance vie multisupports et responsable

Carac Profiléo est une garantie d'assurance-vie multisupports qui a pour objet la constitution d'un capital en cas de vie par le versement de cotisations libres (éventuellement programmées). Ce capital peut être transformé en rente à la demande de l'adhérent.

✓ La protection de l'épargnant dans la durée

Carac Profiléo a été pensé pour accompagner et protéger l'épargnant dans la durée (profils, options de gestion : gestion à horizon, sécurisation des plus-values, sécurisation senior gratuite). Ces options, souvent réservées aux contrats haut de gamme, sont possibles sur une garantie que la Carac a souhaité très accessible.

✓ Un capital garanti en cas de décès jusqu'à 75 ans

Avec Carac profiléo, le capital est garanti en cas de décès jusqu'à 75 ans, quel que soit le niveau des marchés financiers. Et afin de limiter les risques au maximum à partir de 75 ans, l'option gratuite « sécurisation senior » permet de sécuriser l'épargne progressivement entre 70 et 75 ans, sans frais. (Dans les conditions prévues dans le cadre de la garantie plancher en cas de décès, et l'option sécurisation senior si elle est choisie).

✓ Une diversification de l'épargne à la fois responsable et solidaire

Carac Profiléo, grâce au support Actions Internationales ISR et à son option solidaire donne l'opportunité d'épargner autrement et de donner du sens à son épargne.

✓ Une démarche de conseil fondée sur un diagnostic systématique

La Carac a mis en place une démarche de conseil spécifique fondée sur un diagnostic systématique, objectif et personnalisé qui prend en compte exclusivement la situation et les intérêts de l'épargnant.



Le Compte Épargne Carac reconnu pour sa performance

Le Compte Épargne Carac est une garantie d'épargne ou de retraite à versements libres, régie par les règles fiscales de l'assurance-vie. Les adhérents peuvent choisir la solution qui leur convient le mieux, à savoir le versement d'un capital ou le paiement d'une rente viagère. En cas de décès, le capital bonifié acquis, est transmis aux proches hors droits de succession.

✓ Une épargne souple

Le Compte Épargne Carac est conçu pour s'adapter aux disponibilités de chacun. Les versements sont libres : minimum de 150 euros lors du premier versement et de 80 euros lors des versements suivants. En cas de besoin, il est possible de disposer de son épargne sous forme de rachat ou d'avance. Les frais sur versements de 2,44 % sont parmi les plus bas du marché.

✓ Un placement sûr

Les intérêts sont comptabilisés par quinzaine et définitivement acquis : le capital fructifie en toute sécurité.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

En 2008, les adhérents du Compte Épargne Carac ont bénéficié d'un taux de rendement net global de 4,50 % (hors prélèvements sociaux).

✓ Une solution pour tous

Ce placement simple, sûr, souple et performant est parfaitement adapté à la gestion d'une épargne personnelle ou familiale, et à la transmission de patrimoine.

Le Compte Épargne Carac peut également être souscrit dans le cadre de « Solution Retraite », une combinaison sur-mesure de 3 garanties.



Le Compte Épargne Famille : une solution pour aider ses descendants

Le Compte Épargne Famille est une garantie d'épargne à versements libres, régie par les règles fiscales de l'assurance-vie. Il conjugue les avantages de la donation et ceux de l'assurance-vie, et permet aux adhérents de contribuer à la réalisation des projets de leurs enfants ou de leurs petits-enfants dans les meilleures conditions fiscales et financières.

En cas de décès de l'adhérent, le capital constitué, est transmis hors droits de succession, dans les limites du cadre fiscal en vigueur.

✓ Souplesse des versements

Le Compte Épargne Famille bénéficie comme le Compte Épargne Carac d'une souplesse de versement dans le respect minimum contractuel ainsi que de frais sur versement parmi les plus bas du marché, 2,44 %. En 2008, les adhérents du Compte Épargne Famille ont bénéficié d'un taux de rendement net global de 4,50 % (hors prélèvements sociaux).

✓ Une solution pour les parents et grands-parents

Le Compte Épargne Famille est une solution de solidarité inter-génération. Il s'adresse à tous les parents ou grands-parents qui souhaitent faire une donation de leur vivant au profit de leurs enfants ou petits-enfants tout en réalisant une opération juridique et fiscale préservée de droits de mutation selon les conditions de la législation en vigueur.



La Retraite Mutualiste du Combattant : une retraite hors norme

La Retraite Mutualiste du Combattant est une retraite par capitalisation indépendante de l'activité professionnelle, offrant des avantages financiers, fiscaux particuliers. Depuis son origine, elle s'inscrit dans le cadre du droit à réparation pour les anciens combattants et les victimes de guerre.

✓ Une retraite qui bénéficie des atouts de l'assurance-vie

Les versements sont libres, sans limite d'âge à l'adhésion, et sans formalité médicale : minimum de 150 euros lors du premier versement et de 80 euros lors des versements suivants, sous réserve du respect d'un nombre minimum d'années de cotisations.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

Au décès de l'adhérent, l'intégralité du capital constitué en mode réservé, est redistribuée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). L'adhérent peut opter pour le versement d'une rente viagère à son conjoint. La rente est bonifiée chaque année par la Carac.

✓ Des caractéristiques fiscales exclusives

Les versements sont intégralement déductibles du revenu imposable tant que la rente majorée acquise ne dépasse pas le plafond en vigueur. Dans cette même limite, la retraite est également exonérée d'impôt, de prélèvements sociaux et de l'ISF. En cas de décès, l'héritier ne paie pas de droits de succession sur le capital versé, dans les limites fixées par le Code général des impôts. (art. 757 B et 990 I).

Autre spécificité, la Retraite Mutualiste du Combattant offre la possibilité de cotiser tout en étant déjà en retraite pour augmenter sa rente ou son capital décès (si choix du mode réservé) et continuer ainsi à déduire ses versements de ses revenus imposables dans la limite du plafond de rente majorée en vigueur.

✓ Majoration et revalorisation de l'État

D'une part, l'État majore la retraite des adhérents d'un taux variant de 12,5 % à 60 %. D'autre part, chaque année, la rente est revalorisée par l'État afin de maintenir le pouvoir d'achat. La Retraite Mutualiste du Combattant est ainsi la seule retraite à bénéficier de cet avantage par l'État, sans conditions de ressources.

✓ Une solution pour les anciens combattants et victimes de guerre

La Retraite Mutualiste du Combattant s'adresse à tous les combattants de la guerre 14-18 ou 39-45, à ceux des Théâtres d'Opérations Extérieures, d'Indochine, de Corée, d'Afrique du Nord, et enfin aux participants des missions extérieures (Liban, Tchad, Golfe, Ex-Yougoslavie...). Elle s'adresse également aux victimes de guerre : veuves, veufs, orphelins, ascendants de militaires morts pour la France à « titre militaire ».



La Rente Viagère Immédiate : un complément de revenu

La Rente Viagère Immédiate est une garantie à versements libres, procurant une rente viagère immédiate. Elle permet de percevoir des revenus réguliers à vie dès la transformation du versement en rente viagère. Chacun des versements est automatiquement transformé en fraction de rentes. Ainsi, dès la première année, l'adhérent peut percevoir un complément de revenu résultant de son effort d'épargne. L'âge minimum de la perception de cette rente est de 50 ans.

La Rente Viagère Immédiate est également la solution appropriée pour assurer un complément de revenu à son conjoint survivant. Dès l'adhésion, le taux de réversion est fixé en pourcentage de la rente au profit du conjoint, lui assurant ainsi une source de revenus complémentaires garantie.

✓ Des garanties au choix

À chaque versement, l'adhérent choisit la garantie correspondant au mieux à ses attentes :

- Rente et capital décès : lors du décès de l'adhérent, les sommes versées, diminuées des frais sur versements et augmentées des éventuelles bonifications, sont remboursées aux bénéficiaires désignés, hors droits de succession dans les limites fixées par le Code général des impôts (art. 757 B et 990 I).
- Rente seule : ce mode de capitalisation permet uniquement de percevoir une rente viagère. En contrepartie, la rente perçue est plus importante.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

✓ La sécurité d'un taux garanti

La rente est calculée en tenant compte du taux minimum garanti en vigueur, (soit 1,5 % pour 2008) auquel se rajoutent sous forme de bonifications les excédents financiers.

Cette solution offre un complément de revenu garanti pour un soutien à chaque étape de la vie.



« Solution Retraite », une combinaison sur-mesure de trois garanties

« Solution Retraite » est une offre, lancée le 3 avril 2006, à destination des actifs qui souhaitent anticiper la baisse de leurs revenus à l'âge de la retraite. Combinant les avantages complémentaires des trois garanties Compte Epargne Carac, Carac Avenir et Carac PERsPectives, cette solution globale et souple s'adapte aux divers besoins des adhérents.

En associant les avantages de l'assurance-vie et du PERP, cette offre permet de répondre de façon personnalisée aux besoins et priorités de chacun, en fonction de leur situation personnelle : parcours professionnel, âge, situation fiscale, composition familiale, objectifs ...

Carac Avenir offre la sécurité d'une rente garantie à vie dont le montant est connu dès le versement des cotisations.

Le Compte Epargne Carac associe la sécurité d'un fond en euros à l'attractivité d'un produit de rendement, la souplesse des versements libres, et la disponibilité du capital.

Carac PERsPectives permet de compléter ses revenus tout en bénéficiant du cadre fiscal avantageux du PERP.

« Solution Retraite » permet à l'adhérent de répartir librement ses versements entre les différentes garanties. Elle repose sur l'écoute des besoins et priorités de l'adhérent par les conseillers Carac. Pour optimiser la démarche de diagnostic, la Carac a équipé son réseau d'un logiciel spécialement conçu pour les estimations de retraite. Avec « Solution Retraite », la Carac entend valoriser son expertise en conseil et en gestion au service d'une clientèle plus large.



CARAC AVENIR : la retraite clef en main

CARAC AVENIR est une garantie à versements libres, permettant la constitution d'une rente viagère, réversible ou non, après un différé minimum de 4 ans.

Chaque versement permet d'acquérir une fraction de retraite définie à ce jour en euros et garantie toute la vie durant.

✓ Des garanties modulables

A chaque versement, il est possible de choisir la garantie correspondant le mieux à ses attentes :

- Rente et capital décès : lors du décès de l'adhérent, les sommes versées, diminuées des frais sur versements et augmentées des éventuelles bonifications, sont remboursées aux bénéficiaires désignés, hors droits de succession dans les limites fixées par le Code général des impôts (art. 757 B et 990 I).

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

- Rente seule : ce mode de capitalisation permet uniquement de percevoir une rente viagère. En contrepartie, la rente perçue est plus importante.
- ✓ Les options au terme
Au terme de la garantie, l'adhérent a le choix entre :
 - Une rente viagère : la rente est servie du vivant de l'adhérent.
 - Une rente viagère réversible : La rente de réversion est servie, à partir du décès, au conjoint ou au concubin, dès ses 50 ans révolus et jusqu'au décès de ce dernier. Son taux peut être de 50 %, 60 % ou 100 %. Le choix est définitif.
- ✓ Une fiscalité avantageuse
La fiscalité applicable aux revenus perçus est celle des rentes viagères constituées à titre onéreux. Ainsi la majeure partie de la rente est exonérée d'impôts.

En 2008, les adhérents de CARAC AVENIR ont bénéficié d'un taux de rendement net global de 4,05 %. CARAC AVENIR est une solution simple et souple pour préparer sa retraite qui s'adresse à tous et à tout âge.

CARAC PERsPectives, pour préparer sa retraite en toute tranquillité

Quand départ en retraite peut signifier une perte d'une partie de ses revenus, Carac PERsPectives offre la possibilité de se constituer une épargne pour percevoir un complément de revenu tout au long de la retraite. Créé fin 2004, Carac PERsPectives est un contrat à versements libres qui aboutit à l'attribution d'une rente viagère réversible ou non, et servie à l'adhérent au moment de son départ en retraite. Il s'inscrit dans le régime fiscal privilégié du PERP.

- ✓ Un placement simple et souple

Ouverte à tous, quels que soient l'âge et le statut professionnel, la garantie doit être souscrite avant le départ en retraite ou l'âge fixé par la réglementation. Le montant minimum du premier versement s'élève à 150 euros (frais inclus), puis pour les suivants, à 80 euros. En outre, ce contrat bénéficie en 2007 de frais sur versement réduits de 3,5 % maximum.

- ✓ La sécurité d'un fonds en euros

Les adhérents peuvent suivre à tout moment l'évolution de leur capital et de leurs intérêts, définitivement acquis, exprimés en euros. Carac PERsPectives s'adresse prioritairement à tous ceux qui recherchent un placement sûr et transparent. Il est particulièrement adapté aux plus de 50 ans pour lesquels la durée restante à couvrir avant le départ en retraite ne permet pas de conseiller des placements plus risqués.

En 2008, Carac PERsPectives fait bénéficier à ses adhérents d'un taux de rendement net global de 4,00 %.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun



Volontés Obsèques Carac, une prise en charge personnalisée et complète des obsèques.

- ✓ Volontés Obsèques Carac, assurer le respect des volontés exprimées de son vivant

Au-delà du versement d'un capital décès, Volontés Obsèques Carac offre une prestation de service complète. Ainsi, de son vivant, l'adhérent prépare ses obsèques avec une société de pompes funèbres partenaire de la Carac implantée dans sa région. Sont ainsi prises en compte toutes les volontés de l'adhérent - inhumation ou crémation, sépulture, monument funéraire - et les démarches administratives. Une fois ces éléments précisés, l'opérateur funéraire établit un devis personnalisé ; la Carac permet de le financer.

- ✓ Volontés Obsèques Carac, financer ses obsèques en toute souplesse

Solution de financement adaptée aux volontés exprimées, sans aucune formalité médicale, Volontés Obsèques Carac s'inscrit dans le cadre privilégié de l'assurance-vie.

Volontés Obsèques Carac offre une grande souplesse de cotisation. Il est proposé à l'adhérent au moment de la souscription, d'effectuer ses versements soit en une seule fois, soit par étalement sur une durée de 2 à 15 ans, soit sous une forme viagère.

Par ailleurs, sauf avis contraire de l'adhérent, le capital évolue tous les ans pour suivre l'évolution de l'indice INSEE des Services funéraires, afin de permettre dans le temps, le financement des prestations choisies. Enfin, cette nouvelle offre est ouverte à tous, sans limite d'âge.

Afin de répondre dans la durée à la spécificité des besoins de chacun, Volontés Obsèques Carac est une solution complète, souple et respectueuse des volontés individuelles.



Entraid'épargne Carac, un nouveau concept d'épargne solidaire

Entraid'épargne Carac propose un mécanisme simple : 1 % de chacun des versements effectués par les adhérents sur la garantie Entraid'épargne Carac est reversé au choix à l'une des quatre associations partenaires de la Carac : Arc-En-Ciel, l'Association de Paralysés de France, Mécénat Chirurgie Cardiaque, et Solidarités Nouvelles face au Chômage. Ces dons s'inscrivent dans le cadre fiscal des dons aux associations reconnues d'utilité publique. Ils soutiendront des actions civiques et la formation du plus grand nombre de Français aux « gestes qui sauvent ».

- ✓ Un placement sûr, performant et souple

La garantie Entraid'épargne Carac s'inscrit dans le cadre privilégié de l'assurance-vie. Elle offre aux adhérents une épargne stable qui leur garantit une rémunération minimum. Les adhérents épargnent à leur rythme dans le respect du minimum contractuel : 150 euros, frais inclus, pour le premier versement puis 80 euros, frais inclus, pour les suivants.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

Pour un meilleur rendement, les intérêts sont comptabilisés par quinzaine. Cette nouvelle garantie bénéficie d'un minimum de frais :

- Les frais de dossier à l'adhésion sont nuls
- Les frais de rachat en cas de récupération des fonds sont nuls
- Les frais sur versement s'élèvent à 2,44 %

Au terme de la garantie, l'adhérent choisit le mode de perception de son épargne : paiement du capital acquis dans son intégralité ou versement d'une rente viagère. En cas de décès, les bénéficiaires recevront son capital bonifié, hors droits de succession.

En 2008, les adhérents d'Entraid'épargne Carac ont bénéficié d'un taux de rendement net global de 4,60 %.
En 2006, Entraid'épargne Carac a reçu le label Finansol. Cette distinction, décernée par un comité d'experts indépendants du label Finansol, garantit l'utilisation citoyenne de l'épargne collectée, la transparence de gestion et le professionnalisme de la Carac.

Le réseau de la Carac au cœur des régions

Depuis 2002, la Carac est organisée en 62 sites d'accueil répartis sur toute la France. Cette décentralisation lui permet d'être au plus près des réalités locales et de répondre au mieux aux attentes spécifiques de ses adhérents.

Le réseau de la Carac est constitué de 62 sites d'accueil répartis sur toute la France et organisé en 5 régions : Centre-Est, Nord-Est, Nord Ile-de-France, Ouest, Sud.

Ce réseau commercial est animé par une direction des adhérents.

Le réseau de distribution de la Carac s'est doté de moyens informatiques performants qui permettent aux adhérents d'avoir accès à leur dossier quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Ce réseau permet également aux équipes de la Carac en région d'offrir un véritable service de proximité : qualité d'écoute, connaissance des attentes, conseil personnalisé.

La liste des sites d'accueil est disponible sur www.carac.fr/contact_agences.php

Une logique de partenariat

L'ambition de la Carac est de se développer en déployant une politique de partenariat fondée sur des valeurs communes fortes et conformes à l'esprit mutualiste.



La Carac et Finansol, un engagement commun en faveur de l'épargne solidaire

Responsabilité, proximité et solidarité sont des valeurs mutualistes que la Carac défend avec ferveur depuis 85 ans. C'est pourquoi la Carac a été l'un des premiers organismes financiers à créer des solutions d'assurance-vie qui conjuguent équitablement rendement et partage.

Depuis 2006, la Carac a renforcé son engagement en faveur des finances solidaires en œuvrant aux côtés de Finansol. Finansol est le seul collectif en France de représentation du secteur des finances solidaires dont il réunit la plupart des acteurs.



La Carac et les associations d'intérêt général

Fidèle à ses valeurs, la Carac crée en 2004 l'un des premiers produits d'épargne de partage et permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité.

En mars 2009, elle a souhaité donner le choix à ses adhérents de donner pour des causes variées. Ainsi, elle s'est associée à :

- L'association Solidarités Nouvelles face au Chômage qui lutte contre le chômage et l'exclusion grâce à une chaîne de solidarité privée composée de bénévoles et de donateurs sur toute la France.
- L'association Mécénat Chirurgie Cardiaque qui opère en France des enfants atteints de malformations cardiaques, issus de pays en difficulté.
- L'Association des Paralysés de France, dont l'action vise à défendre et à représenter les personnes en situation de handicap moteur et leur famille.
- L'association Arc-en-Ciel dont l'objet est de réaliser des rêves d'enfants atteints de maladies graves.



La Carac et l'AGPM, une convention spécifique sur la RMC

En janvier 2003, la Carac et l'Association Générale de Prévoyance Militaire (AGPM) ont signé une convention de partenariat spécifique portant sur la distribution de la Retraite Mutualiste du Combattant via le réseau de l'AGPM bien implanté dans le milieu des militaires en activité.

La Carac et l'AGPM ont des liens anciens au travers de leurs adhérents, proches du monde de la défense. Les deux partenaires ont la volonté d'élargir leurs domaines d'activités aux familles et aux proches de ces derniers.

La Carac et l'AGPM partagent les valeurs fondamentales de la mutualité et de la solidarité au profit d'une même communauté et souhaitent répondre à la demande de leurs adhérents respectifs.

Depuis juin 2005, l'AGPM propose de couvrir les adhérents de la Carac intéressés par une assurance automobile ou habitation.



















La Carac et la MCD, une convention « d'indication » réciproque sur leur savoir-faire

En mars 2005, la Carac et la MCD se sont rapprochées dans le cadre d'une convention pour recommander auprès de leur public, et par l'intermédiaire de leur réseau, le produit phare de son partenaire. Ainsi, la Carac recommande la MCD et sa garantie complémentaire Santé « Vous » et, réciproquement, la MCD invite à prendre contact avec la Carac pour souscrire une garantie assurance vie, le Compte Épargne Carac.

Organisation et principaux dirigeants

La Carac est issue d'initiatives liées aux grandes tragédies qui bouleversèrent l'Europe lors des deux siècles passés. Elle fut créée dans une volonté de porter secours et assistance aux acteurs et victimes de guerre.

-  **1923** : La loi du 7 juillet 1923 parue au Journal Officiel du 4 août 1923 et les décrets des 15 avril et 20 août 1924 instituent la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) pour les anciens combattants et les victimes de guerre. Les structures mutualistes sont désignées comme cadre de diffusion de la RMC.
-  **1924** : Création de la CARAC (Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants) par le décret du 20 août 1924.
-  **1925** : La CARAC regroupe 54 mutuelles et 13 000 adhérents. Elle comptabilise son premier million de francs de versements.
-  **1930** : La Caisse Autonome compte 136 000 adhérents et le montant des cotisations encaissées s'élève à 1,36 million de francs.
-  **1960** : Dans la lutte contre l'inflation, la CARAC distribue à ses pensionnés une partie de ses excédents d'actifs sous forme de bonifications.
-  **1982** : Un système de bonification capitalisée est mis en place. Il résulte du passage de la répartition en capitalisation des excédents d'actifs.
-  **1985** : L'USMRAC devient l'UMRAC (Union des Mutuelles de Retraite des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), à la faveur de la première réforme du code de la mutualité.
-  **1988** : Création de la Rente Viagère Différée qui deviendra en 1999 CARAC AVENIR.
-  **1995** : La CARAC se lance sur le marché de la prévoyance et propose la Garantie Obsèques CARAC.
-  **1997** : La CARAC investit le secteur de l'épargne et crée le Compte Épargne CARAC.
-  **Janvier 2002** : La CARAC devient la Mutuelle d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance Carac régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité.
-  **2003** : La Carac revoit sa stratégie de développement et s'ouvre à tous en proposant des solutions de retraite, d'épargne et de prévoyance et signe une convention de partenariat avec l'AGPM.
-  **2004** : La Carac signe un accord de partenariat avec la Croix-Rouge française. Lancement de la garantie Entraid'épargne Carac, fondement du partenariat.
-  **2005** : La Carac change d'identité visuelle et signe une convention de partenariat avec la MCD.
-  **2006** : La Carac renforce son engagement pour le développement de l'épargne solidaire en devenant membre actif de Finansol.
-  **2009** : La Carac lance sa première garantie d'assurance-vie multisupports, Carac Profiléo, laquelle permet d'épargner sur un fonds socialement responsable.

Une gamme de garanties adaptée aux besoins de chacun

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, la Carac est une entreprise privée à but non lucratif, administrée par un Conseil d'administration composé de 36 membres au maximum. Les décisions stratégiques sont votées en assemblée générale par les délégués élus par les adhérents.

Jacques Goujat, Président du conseil d'administration






Jacques Goujat a été réélu président de la Carac, à l'occasion de l'assemblée générale de juin 2008. Il a entamé son 8^e mandat. Jacques Goujat, né le 15 septembre 1935 à Puteaux (Hauts-de-Seine), a été élu président de la Carac pour la première fois en 1992.

Membre du Haut Conseil de la Mémoire Combattante, il exerce par ailleurs d'autres fonctions dans le monde combattant : il est notamment président de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) et de la Fédération Nationale des Combattants et Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM).

Jean-Jacques Berthelé, Directeur général

Jean-Jacques Berthelé a rejoint la Carac en 1998, au poste de directeur général. Diplômé de l'ESSEC, il a exercé dans l'enseignement supérieur et occupé des postes à responsabilité dans l'industrie pétrolière et de direction dans des sociétés d'assurances.

Chiffres clés 2008


-  Cotisations brutes : 380,3 millions d'euros
-  Cotisations nettes (hors chargements) : 371,1 millions d'euros
-  Effectif : 297 721
-  Nombre de garanties : 330 662
-  Actifs gérés : 7 milliards d'euros

✓ Répartition des actifs (en valeur de marché)

- Immobilier : 8 %
- Actifs obligataires : 73 %
- Crédit : 2 %
- Actions : 6 %
- Alternatifs : 5 %
- Monétaire : 6 %

✓ Patrimoine immobilier (en millions d'euros)

- Nombre d'immeubles : 56
- Appartements : 1300
- Locaux Commerciaux : 186

-  Salariés : 331 personnes

Contacts presse

Agence ZAP !

Sandrine Charbonnier - Fanny Bezol – Louise Racine Tél. : 01 47 04 04 47 -
e-mail : scharbonnier@agencezap.com - fbezol@agencezap.com - lracine@agencezap.com

Carac

Javotte Thierry – Tél. : 01 55 61 55 82 – e-mail : jthierry@carac.fr